

Pas de liberté sans sécurité intérieure

Factsheet politique de sécurité intérieure

Avec le plus bas taux de criminalité en Europe, la Suisse a longtemps été un modèle en matière de sécurité. La situation a changé ces dernières années. Le nombre de délits atteint un pic dans les villes et les régions les plus touchées sont les cantons frontaliers avec le tourisme de la criminalité. Le besoin de sécurité est donc une priorité absolue pour notre société. Assurer la sécurité des citoyens est et reste une des fonctions principales de l'Etat et ne peut être assuré par des tiers.

1 Défis externes

- › Le niveau de criminalité préoccupant
- › La recrudescence du tourisme de la criminalité
- › L'utilisation des nouvelles technologies et les possibilités d'interactions pour commettre des actes criminels (cybercriminalité)
- › La surpopulation des prisons
- › La pression des idées religieuses

2 Nos revendications

Assurer la sécurité dans les espaces publics

- › L'optimisation des ressources humaines et financières pour assurer la sécurité.
- › L'utilisation de la vidéoprotection dans les endroits sensibles.
- › L'amélioration de la collaboration entre les autorités chargées de la sécurité, au niveau des communes, des cantons et de la Confédération (y compris les gardes-frontière), ainsi qu'avec les autorités étrangères.

Révisions législatives et améliorations des procédures pénales

- › Le succès de la révision du droit des sanctions du Code pénal.
- › L'adaptation de la Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication et du Code de procédure pénale aux technologies modernes avec le but non pas de pouvoir plus, mais de mieux surveiller.
- › Rendre condamnable l'usurpation d'identité par piratage sur Internet.
- › Pour lutter contre la surpopulation carcérale et baisser les coûts de l'exécution des peines, plus de détenus étrangers doivent purger leurs peines dans leurs pays d'origine.

3 Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › La prise en compte de propositions substantielles dans la révision en cours du code pénal, notamment pour la réintroduction des courtes peines privatives de liberté.
- › La mise en place de procédures pénales adaptées à la petite criminalité ou aux récidivistes.
- › Protection de la sphère privée, à travers le lancement d'une initiative populaire «Oui à la protection de la sphère privée» et d'interventions parlementaires.

- › Excellent travail dans les cantons au travers de la mise en œuvre d'accords d'intégration et de l'élaboration d'accords-type entre les autorités et les clubs sportifs afin de lutter contre l'hooliganisme.
- › Loi fédérale sur les mesures policières en matière de lutte contre le terrorisme : À l'avenir, la police pourra intervenir de manière préventive s'il existe des indices concrets et actuels qu'une personne représente un danger terroriste. Le PLR a joué un rôle central dans les débats parlementaires avec la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, responsable du dossier, et l'engagement du parti contre le référendum lancé par la gauche.